

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA DSP SKI NORDIQUE  
FR/P2**

Séance du 30 mai 2022  
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (26) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (5) :** J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

**Pouvoirs (5) :** H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

**Secrétaire de séance :** Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-08

**Rapport**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, et notamment son article 3 ;  
**VU** le contrat de DSP portant sur la gestion des domaines skiables (alpin et nordique) de la station Font-Romeu – Pyrénées 2000 en date du 25 avril 2022 ;

**CONSIDERANT** que le contrat de DSP signé avec Altiservice et le SIVU prévoit la mise en place d'une commission « Nordique » de suivi ayant pour objet d'instaurer une structure de concertation entre le délégataire et les délégantes ;

**CONSIDERANT** les compétences de cette commission à discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'exécution et au suivi du contrat de DSP par avis consultatif ;

**CONSIDERANT** la composition de la commission « Nordique » de deux membres du SIVU, trois représentants de la CCPC, deux représentants du délégataire et le Président du SIVU ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les trois représentants de la CCPC à la commission « Nordique » de suivi concernant la gestion des sites nordiques ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

De désigner comme représentants de la CCPC à la commission « Nordique » de suivi :

- M. Pierre BATAILLE
- M. Philippe PETITQUEUX
- M. Michel GARCIA

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

De désigner comme représentants de la CCPC à la commission « Nordique » de suivi :

- M. Pierre BATAILLE
- M. Philippe PETITQUEUX
- M. Michel GARCIA

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 01-06-2022  
*NOTIFICATION FAST*

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

